



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
 JURISDICTIONNELLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 MORBIHAN

SENTIER COTIER D'ARRADON
 SECTEUR DE PEN MEIL A KERGUEN



VI
 pour être annexé à notre
 arrêté en date du 20 mars 1983
 Vannse le 20 mars 1983

LE PRÉFET

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
 DE LA JURISDICTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LITTORAL

DOSSIER D'APPROBATION

LEGENDE

—	SERVITUDE DE DROIT
- - -	SERVITUDE MORITIME
.....	CONTINUITÉ DE CHEMINEMENT SUR DOMAINE PUBLIC
.....	TRACÉ APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 15 MARS 1983

ECHELLE 1 / 2000 cm